

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2056

25 août 2008

### SOMMAIRE

Abax Trust .....	98648	Maestral Investissements S.A. ....	98642
Alizea .....	98670	Maxifera Sàrl .....	98679
Bacco S.A. ....	98681	McKesson International Finance S.à.r.l. ..	98671
Begonia S.A. ....	98684	McKesson International Holdings, S.à r.l.	
Blankaert S.A. ....	98683	.....	98670
Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l. ....	98675	McKesson International S.à.r.l. ....	98671
British Vita Group S.à.r.l. ....	98674	MCMS S.A. ....	98642
BT Luxembourg Investment Holdings S.A.		Mondro S.A. ....	98673
.....	98688	NBG Luxfinance Holding S.A. ....	98682
Carifac S.A. ....	98648	Ofax S.A. ....	98677
Ceratizit S.A. ....	98672	PKF Abax Trust .....	98648
Chiminter S.A. ....	98682	President B .....	98643
Dancing de la Place S.à r.l. ....	98679	Restaurant Rouge S.à r.l. ....	98679
Eras S.A. ....	98648	Scandia VB s.à r.l. ....	98688
EvraxSecurities S.A. ....	98671	Scarptor International S.A. ....	98673
Finwood S.A. ....	98643	SGAM AI HDG Partners .....	98678
Fox Atlantic S.A. ....	98673	SGAM AI Optimum Fund .....	98678
Fu Cheng Sàrl .....	98674	Société Générale d'Etude et de Dévelop-	
Gemm Lux SA .....	98645	.....	98672
Groupe Corcelli SA .....	98651	Sogeprom sàrl .....	98656
Kemon S.A. ....	98670	Stella Maris Finances Sàrl SPF .....	98668
Korea Property Company Sà r.l. ....	98642	The Roman Square S.A. ....	98653
Label Interior Design .....	98658	Together Production International (T.P.I.)	
Lali Holding S.A. ....	98642	S.à r.l. ....	98649
La Rose S. à r.l. ....	98674	Vysotsk Invest S.A. ....	98643
Lavari S.A. ....	98672	Wastelvest (Lux) Holding Company S.à	
L'Hybride S.à r.l. ....	98674	r.l. ....	98660
Liberty Property Trust Lux S.à r.l. ....	98672		
Lighthouse Finance Luxembourg S.à r.l.			
.....	98680		

**Maestral Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 70.806.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAESTRAL INVESTISSEMENTS S.A, Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008099115/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12789. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Lali Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 97.640.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LALI HOLDING SA, Société Anonyme Holding  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008099114/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12781. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MCMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 69.033.

Le bilan 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099106/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12457. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Korea Property Company Sà r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 90.195.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008099638/5499/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00279. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Vysotsk Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 83.599.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 10 juillet 2008 que:

1. L'Assemblée réélit aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes au 31 décembre 2008:

- M. Anvar VAFIN, demeurant PR Solidarnosti 12-2-378, St Petersburg, 193312, Russie;
- M. Steffen WÜNSCHMANN, demeurant à Eichbergstrasse, 22, D-15569 Woltersdorf, Allemagne
- M. Tamaz Tskvitishvili, demeurant Frunse-Str. 6-133, St Petersburg, Russie

2. L'Assemblée réélit au poste de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée générale qui se prononcera sur les comptes de la société au 31 décembre 2008:

- Fiduciaire Probitas S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich, représentée par M. Stéphane Spedener.

3. Est confirmé le transfert du siège social de 25A, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg à partir du 11 juillet 2008.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008099663/3116/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08489. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**President B, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 112.835.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2008.

Jacques de Patoul  
*Gérant*

Référence de publication: 2008099619/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05091. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Finwood S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 65.319.

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINWOOD S.A.", avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.319, constituée par acte notarié en date du 30 Juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 701 du 30 septembre 1998 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés une fois suivant acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> mars 2001 dont le procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1042 du 8 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Laurence Lambert, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de changer la nationalité de la Société luxembourgeoise en société portugaise, de transférer le siège social au Portugal et de l'établir à Avenida Praia da Vitoria, 48-4 °. Direito, S. Sebastião da Pedreira, Lisboa sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au registre de Commerce et des Sociétés du Portugal;

2. Décision de transférer tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, et ce sans dissolution ni liquidation préalable de la Société, sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Portugal. Les comptes sociaux approuvés seront alors à considérer comme comptes de départ au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture au Portugal;

3. Décision de conférer à Jorge Manuel Miranda Themudo Barata ou à Antonio Luis Correia Leitão, tous pouvoirs pour représenter seul la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relatives aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège;

4. Décision de conférer à Monsieur Jorge Manuel Miranda Themudo Barata ou à Antonio Luis Correia Leitão, tous les pouvoirs pour représenter seul la Société à auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société;

5. Adoption des statuts selon le droit portugais;

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société luxembourgeoise en société portugaise, et de transférer le siège social de Luxembourg au Portugal et de l'établir à Avenida Praia da Vitoria, 48-4 °. Direito, S. Sebastião da Pedreira, Lisbonne, sous la condition suspensive que la Société soit dûment inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lisbonne, Portugal.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que le transfert du siège social de la Société s'accompagnera du transport au Portugal de tous les avoirs, actifs et passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans qu'il ne soit procédé à la dissolution ni à la liquidation de la Société, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité portugaise.

Cette résolution sera soumise à la condition suspensive de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Lisbonne, Portugal.

L'assemblée générale décide que les comptes annuels au 31 décembre 2007 approuvés lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date de ce jour avant les présentes, sont à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture au Portugal.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale confère à Monsieur Jorge Manuel Miranda Themudo Barata ou à Monsieur António Luis Correia Leitão, tous pouvoirs pour représenter seul la Société à Luxembourg auprès de toutes les instances administratives, fiscales et autres, relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question aux résolutions 1 et 2 ci-avant.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale donne procuration à Monsieur Jorge Manuel Miranda Themudo Barata ou à Monsieur António Luis Correia Leitão, pour représenter seul la Société à Lisbonne, Portugal, auprès de toutes les instances administratives,

fiscales et autres relativement aux formalités et actes à accomplir à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité de la Société et notamment de constater l'exécution de la condition suspensive dont question aux résolutions 1<sup>er</sup> et 2 ci-avant.

#### *Cinquième résolution*

En se référant aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide que la Société sera transformée en une «société anonyme» en conformité avec les lois portugaises sur les sociétés commerciales et que sa dénomination sera alors «FINWOOD S.A.».

#### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois portugaises, la première assemblée générale extraordinaire adoptera ses statuts par devant un notaire au Portugal. Une copie des statuts tels qu'ils devront être adoptés, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 1.000,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laurence Lambert, Françoise Rollin, Martin Mantels et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2008. LAC/2008/ 14229. - Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008099743/7241/97.

(080114550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

### **Gemm Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 140.646.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Gilles PETITOT, indépendant, né à Bures / Meurthe-et-Moselle (France), le 19 octobre 1955, demeurant à F-57170 Château Salins, 41, rue de Nancy.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée GEMM LUX SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet

- a) le négoce de pièces détachées automobiles et
- b) le commissionnement, c'est-à-dire l'acceptation de tous mandats relatifs aux affaires d'autrui à l'exclusion de la mise en relation des clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier et à l'exclusion de mandats de gestion de fortune.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise, de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente-et-un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par Gilles PETITOT, indépendant, né à Bures / Meurthe-et-Moselle (France), le 19 octobre 1955, demeurant à F-57170 Château Salins, 41, rue de Nancy.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Gilles PETITOT, indépendant, né à Bures / Meurthe-et-Moselle (France), le 19 octobre 1955, demeurant à F-57170 Château Salins, 41, rue de Nancy.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

#### *Troisième résolution*

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Petitot et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 22 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9828. — Reçu cent cinquante cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.-.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 JUILLET 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008099756/223/133.

(080115198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Eras S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 35.721.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099755/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12706. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Carifac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.511.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099754/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12715. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Abax Trust, Société à responsabilité limitée,  
(anc. PKF Abax Trust).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 80.524.

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ABAX Révision, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

2.- La société anonyme ABAX HOLDING, avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 22 juillet 2008,

laquelle après avoir été paraphée par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Les associés, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "PKF ABAX TRUST" avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 novembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 6 février 1999,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 396 du 17 mars 2007

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 80.524.

Les comparantes, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par elles:

*Première résolution*

Les associés décident de changer le nom de la société en ABAX TRUST et en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "ABAX TRUST". »



#### Deuxième résolution

Les associés décident de changer le pouvoir de signature statutaire de la société et de modifier en conséquence l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Pour toute activité relevant d'une profession soumise à un agrément, la société est liée soit par la signature de deux gérants, soit par la signature conjointe d'un gérant et d'un fondé de pouvoirs.»

#### Troisième résolution

Suite à la résolution précédente les associés décident de confirmer les Gérants:

- 1.- Monsieur Romain BONTEMPS, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises,
  - 2.- Monsieur Ronald WEBER, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises,
- tous domiciliés professionnellement à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

#### Quatrième résolution

Les associés nomment à la fonction de fondé de pouvoirs: Monsieur Srdjan dit Serge STOJANOVI, docteur en droit, né à Belgrade le 1<sup>er</sup> janvier 1955 domicilié professionnellement à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

Vis-à-vis de tiers la société est liée par la signature conjointe de deux gérants ou la signature conjointe d'un gérant et d'un fondé de pouvoirs.

#### Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission de Messieurs Marc HILGER, Tom PFEIFFER et Carlo REDING, de leurs fonctions de gérant.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 530,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30778. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008099752/206/60.

(080114830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

### **Together Production International (T.P.I.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 113.867.

L'an deux mille huit, le quinze juillet,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TOGETHER PRODUCTION INTERNATIONAL (T.P.I.) S. à r.l., en abrégé T.P.I. S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue C. M. Spoo, L -2546 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 113.867, constituée selon le droit italien, sous la dénomination TOGETHER PRODUCTION INTERNATIONAL (T.P.I.) - Società a responsabilità limitata, (TPI-S.r.l.), constituée suivant acte du 6 août 1984, par-devant Maître Giacomo Salvatore Benintende, notaire à Rome (Italie), inscrite au Registre de commerce de Rome sous le numéro 06656860589 et transférée à Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 846 du 27 avril 2006 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Raffaella Ponticelli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Davide Murari, précité.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des associés représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- approbation du bilan de clôture de la Société arrêté au 29 juin 2008,
- démission de Monsieur Kanagarajah Sathyajit en qualité de gérant,
- transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg à Dubaï, P.O.Box 118685, Emirat de Dubaï, Emirats Arabes Unis,
- nomination en qualité de gérant unique de la Société sous droit de l'Emirat de Dubaï, Emirats Arabes Unis Monsieur Sathyajit Kanagarajah.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée approuve le bilan de clôture de la Société arrêté au 29 juin 2008, après avoir été signé ne varietur par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Kanagarajah Sathyajit, précité en qualité de gérant et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

Conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, l'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 5, rue C. M. Spoo, L - 2546 Luxembourg à Dubaï, P.O.Box 118685, Emirat de Dubaï, Emirats Arabes Unis ainsi que l'universalité de ses actifs et passifs et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité de l'Emirat de Dubaï, Emirats Arabes Unis sans que ce transfert de siège social ne dorme lieu, légalement ou fiscalement à la constitution d'une nouvelle société.

Copie d'un avis juridique établi par Clyde & Co, International Law Firm, Abu Dhabi Office a été soumise à l'Assemblée qui en approuve les conclusions.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'adapter les statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation de l'Emirat de Dubaï, Emirats Arabes Unis, d'adopter la forme d'une limited liability company aux termes du droit de l'Emirat de Dubaï, Emirats Arabes Unis et notamment de changer la dénomination sociale en «TOGETHER PRODUCTION INTERNATIONAL (T.P.I.) COMPANY.»

L'Assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en anglais/arabe dont le texte avec traduction libre en français est annexé au présent acte.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que sera nommé en qualité de gérant unique de la Société sous droit de l'Emirat de Dubaï, Emirats Arabes Unis:

Monsieur Sathyajit Kanagarajah, né à Colombo (Sri Lanka) le 20 juillet 1965, professionnellement résident à P.O. Box 434, Emirat de Ras Al Khaimah, Emirats Arabes Unis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Les comparants ès qualités qu'ils agissent déchargent le notaire de toute responsabilité concernant la re-domiciliation et l'immatriculation de la Société auprès du Registrar of Companies at the DIFC et de toute conséquence de quelque nature qu'elle soit en cas de refus de cette re-domiciliation et immatriculation.

98651

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte est estimé à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Murari, Ponticelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 juillet 2008. LAC/2008/30589. - Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008099741/202/89.

(080114596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Groupe Corcelli SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 140.647.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Pasquale CORCELLI, promoteur immobilier, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: GROUPE CORCELLI SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toutes autres manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit par Pasquale CORCELLI, promoteur immobilier, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400.-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Pasquale CORCELLI, promoteur immobilier, né à Polombaio di Bitonto/Bari (Italie) le 13 décembre 1946, demeurant à L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT SA avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Corcelli et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 22 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9822. — Reçu cent cinquante cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 JUILLET 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008099758/223/126.

(080115201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**The Roman Square S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.667.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La société anonyme WILONA GLOBAL SA ayant son siège social à Panama City Panama, ici représentée par Made-moiselle Annalisa Ciampoli, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 20 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Ci-après dénommée «le comparant»;

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "THE ROMAN SQUARE S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique. Au cas où les administrateurs signent un document au nom de la Société, leur signature sera suivie d'une mention précisant qu'ils signent au nom de la Société.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

WILONA GLOBAL SA . . . . .	310
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (1.750.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Andrea DE MARIA, président employé privé, né le 1<sup>er</sup> août 1975, à Tricase (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1<sup>er</sup> juillet 1974, à Ortona (Italie), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société «MAYFAIR TRUST S.àr.l.», avec siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 112.769.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

5.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Ciampoli, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 25 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10000. — Reçu cent cinquante-cinq euros

31.000.-à 0,5% = 155.-.

Le Receveur ff. (signé): Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 juillet 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008099760/209/142.

(080115487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

### **Sogeprom sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 140.664.

### STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. Monsieur Christophe HELMINGER, économiste, né à Luxembourg, le 26 octobre 1975 (matricule 1975 1026 059), demeurant à L-6496 Echternach, 44, montée de Trooskneppchen,

2. Monsieur Olivier HELMINGER, informaticien-technicien, né à Luxembourg, le 14 juillet 1980 (matricule 1980 0714 179), demeurant à L-6467 Echternach, 9, rue Neuve,

représenté par Monsieur Christophe HELMINGER, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 juillet 2008,

La procuration prémentionnée, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesdits comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité («la Société»), notamment la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi sur les sociétés») ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la réalisation, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, d'opérations de promotion immobilière, notion entendue dans son sens le plus large c'est-à-dire la mise en valeur, la rénovation, la réalisation, la location, la vente et l'achat de tous types de biens immobiliers en vue de leur revente ou de leur location après transformation, rénovation et/ou réalisation.

La Société peut assurer la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines mobiliers et immobiliers tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, et exercer les activités d'agence immobilière et de syndic de copropriété.

La Société peut détenir, acquérir ou souscrire des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, toutes activités de conseil se rattachant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "SOGEPROM sàrl".



**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle commence à compter du jour de la constitution.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées comme suit:

1. Monsieur Christophe HELMINGER, prénommé, cinquante-cinq parts sociales . . . . .	55
2. Monsieur Olivier HELMINGER, prénommé, quarante-cinq parts sociales . . . . .	45
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance ont tout pouvoir pour agir au nom de la Société, en toute circonstance, et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant ou le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

### **Titre IV. Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **Titre V. Exercice social - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 11.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

### **Titre VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 12.** La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés. Les créanciers personnels, ayant-droit ou héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les dispositions de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, s'appliquent.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Christophe HELMINGER et Monsieur Olivier HELMINGER, préqualifiés, comme indiqué ci-avant.

Les souscripteurs ont entièrement libéré leurs parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Les comparants déclarent être frères et requérir la réduction fiscale prévue pour les sociétés familiales.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe HELMINGER, prénommé.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1474 Luxembourg, 7, Sentier de l'Espérance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Helminger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. LAC / 2008 / 29246. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008099762/227/128.

(080115466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

### **Label Interior Design, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.663.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Altai Mountains Limited", ayant son siège social à Gibraltar, 4, Giro's Passage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 99202,

représentée par son administrateur, Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil en décoration, aménagement d'intérieur ainsi que la commercialisation de tous produits s'y rapportant.

Elle pourra exercer toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant aux activités décrites à l'alinéa précédent.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "LABEL INTERIOR DESIGN", société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, "Altai Mountains Limited", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

#### *Décisions de l'associée unique*

La comparante, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Valérie TOMAKA, décoratrice d'intérieur, née à Paris (France), le 9 avril 1964, demeurant à F-75007 Paris, 7, rue José Maria de Heredia.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.B. Wingerter de Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. LAC/2008/30166. - Reçu à 0,5%: soixante-deux euros (62 €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008099763/227/98.

(080115444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

### **WastInvest (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 140.661.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

WastInvest Investments Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, registered with the Trade and Companies Register of Cayman Islands under number PB-214597,

duly represented by Mr. Alain Thill, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name WastInvest (Lux) Holding Company S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg,

in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A Manager, one B Manager and one C Manager or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

**V. Annual accounts - allocation of profits****Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

**VI. Dissolution - liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

**VI. General provision**

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

*Subscription-payment*

Thereupon, WastInvest Investments Limited, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty five euros (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*A Manager:*

- Mr Olivier Dorier, Company Director, born in Saint-Remy (France) on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*B Managers:*

- Mr Hans Meissner, banker, born in Herrsching (Germany) on 18 April 1954, with private address in 13, Redington Road, London NW37QX, United Kingdom;

- Mr Thor Johnsen, banker, born in Wisconsin (USA) on 3 August 1972, with professional address in 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, United Kingdom;

*C Manager:*

- Mr Antoine Berckmans, private employee, born in Uccle (Belgium) on 19 June 1978, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

2. The registered office of the Company is set at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

WastelInvest Investments Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown Trust Company Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro PB-214597,

valablement représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - siège social - objet social - durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination WastelInvest (Lux) Holding Company S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le



développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant A, d'un gérant B et d'un gérant C, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes annuels - affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

**VI. Dissolution - liquidation****Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**VI. Disposition générale**

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

*Souscription - libération*

Ces faits exposés, WastelInvest Investments Limited, prénommé et représenté comme dit ci-dessus, déclare souscrire cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

*Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant A:*

- M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, né à Saint-Remy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Gérants B:*

- M. Hans Meissner, banquier, né en Herrsching (Allemagne) le 18 avril 1954, demeurant à 13 Redington Road, London NW37QX, Royaume-Uni;

- M. Thor Johnsen, banquier, né au Wisconsin (USA) le 3 août 1972, demeurant professionnellement à 15, Sloane Square, 2nd Floor, London SW1W 8ER, Royaume-Uni.

*Gérant C:*

- M. Antoine Berckmans, employé privé, né à Uccle (Belgique) le 19 juin 1978, demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

2. Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> août 2008. Relation GRE/2008/3234. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents

0,50 % = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099765/231/405.

(080115392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

**Stella Maris Finances Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 4, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 140.665.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Le Dr. Antonio BRUNACCI, ingénieur industriel, né à Gênes (Italie), le 13 juin 1966, demeurant à L-2351 Luxembourg, 4, rue des Primevères.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "Stella Maris Finances Sàrl SPF", société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,00), représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Les cent vingt mille (120.000) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, le Dr. Antonio BRUNACCI, pré-ommé.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme cent vingt mille euros (EUR 120.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

#### *Décisions de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

le Dr. Antonio BRUNACCI, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2351 Luxembourg, 4, rue des Primevères.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Brunacci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. LAC / 2008 / 29573. — Reçu à 0,50%: six cents euros (€ 600.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008099761/227/100.

(080115477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

---

**Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4/08/08.

Pour KEMON S.A.

MANACO S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099718/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00384. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.501.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008099774/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00050. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Alizea, Société Anonyme.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 119.023.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Christian VERNY, consultant informatique, demeurant à F-62161 Duisans, 15, route d'Anzin.

Ledit comparant a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "ALIZEA avec siège social à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2020 du 27 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 119.023.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,00) chacune.

Que Monsieur Christian VERNY, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "ALIZEA".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur Christian VERNY prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "ALIZEA" se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante L-3378 Livange, Zone Industrielle "Le 2000", route de Bettembourg, au siège social de la société à responsabilité limitée "PRESTACOMPTA S.à r.l."

Et à l'instant même il a été procédé à la lacération des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Verny, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2008. LAC/2008/30168. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008099738/227/40.

(080114607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**McKesson International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.498.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008099776/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00051. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**EvrazSecurities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 95.437.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Paul van Baarle / Jorge Pérez Lozano

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008099773/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**McKesson International Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.500.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008099777/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00052. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Ceratizit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Le bilan au 29/02/08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099769/1100/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04529. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Liberty Property Trust Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.041.

Les comptes annuels pour la période du 27 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099783/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00045. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Société Générale d'Etude et de Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 52.938.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099684/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08998. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Lavari S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 79.169.

Le bilan au 3-DEC-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008099809/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Fox Atlantic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 61.964.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008099811/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Mondro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.542.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008099812/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Scarptor International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 66.493.

Le bilan au 31-DEC-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2008.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008099808/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**British Vita Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 440.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.583.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099789/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12825. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**La Rose S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4936 Bascharage, 13, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 53.894.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099804/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00240. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Fu Cheng Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3631 Kayl, 17-19, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 52.279.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099805/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00259. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**L'Hybride S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 153, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.837.

Le bilan au 13 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099806/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00261. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.541.

In the year two thousand and eight. On the ninth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1) BRAHMAN PARTNERS II, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 32 Loockerman Square, Suite L-100, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

2) BRAHMAN PARTNERS III, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States of America),

3) BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 (United States of America),

4) BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805 (United States of America),

5) BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 9 East Loockerman Street, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

6) BY PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 32 Loockerman Square, Suite L-100, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

7) BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Corporate Center, West Bay Road, Leeward Centre, Second Floor, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands,

8) BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, Winward One, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands, and

9) QUANTUM PARTNERS LDC, a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

all of them hereby represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of nine proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 116.541, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 6, 2006, published in the Mémorial C 1424 of July 25, 2006, and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

A nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) per share is adopted.

*Second resolution*

The five hundred (500) existing shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each are exchanged against ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) each, and allocated to the existing partners as follows:

BRAHMAN PARTNERS II, L.P., pre-named: . . . . .	720 shares
BRAHMAN PARTNERS III, L.P., pre-named: . . . . .	1,400 shares
BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., pre-named: . . . . .	780 shares
BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., pre-named: . . . . .	760 shares
BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., pre-named: . . . . .	420 shares
BY PARTNERS, L.P., pre-named: . . . . .	1,600 shares

BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., pre-named: . . . . .	2,840 shares
BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., pre-named: . . . . .	1,180 shares
QUANTUM PARTNERS LDC, pre-named: . . . . .	300 shares
TOTAL: . . . . .	10,000 shares

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Share capital (first paragraph).** The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one Euro and twenty five Cents (EUR 1.25) each, all of which are fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand and twenty-five Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1) BRAHMAN PARTNERS II, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 32, Loockerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

2) BRAHMAN PARTNERS III, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

3) BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

4) BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 1013, Center Road, Wilmington, Delaware, 19805 (Etats-Unis d'Amérique),

5) BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 9, East Loockerman Street, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

6) BY PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 32, Loockerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

7) BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., une société constituée sous les lois des Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Corporate Center, West Bay Road, Leeward Center, Second Floor, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Caymans,

8) BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., une société constituée sous les lois des Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, Winward One, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Caymans, et

9) QUANTUM PARTNERS LDC, une société constituée sous les lois de Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

toutes représentées par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de neuf procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées par Monsieur Raphaël ROZANSKI, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "Brahman Holdings II (Lux) S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.541, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2006, publié au Mémorial C 1424 du 25 juillet 2006, et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) par part sociale est adoptée.

*Deuxième résolution*

Les cinq cents (500) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont échangées contre dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune, et sont attribuées aux associées actuelles comme suit:

BRAHMAN PARTNERS II, L.P., pre-nommée: . . . . .	720 parts sociales
BRAHMAN PARTNERS III, L.P., pre-nommée: . . . . .	1.400 parts sociales
BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., pre-nommée: . . . . .	780 parts sociales
BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., pre-nommée: . . . . .	760 parts sociales
BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., pre-nommée: . . . . .	420 parts sociales
BY PARTNERS, L.P., pre-nommée: . . . . .	1.600 parts sociales
BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., pre-nommée: . . . . .	2.840 parts sociales
BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., pre-nommée: . . . . .	1.180 parts sociales
QUANTUM PARTNERS LDC, pre-nommée: . . . . .	300 parts sociales
TOTAL: . . . . .	10.000 parts sociales

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq Cents (EUR 1,25) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée".

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille vingt-cinq Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2931. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099824/231/159.

(080115008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Ofax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 24.237.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Marc JONES; réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte, Monsieur Marc JONES agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme «OFAX S.A.», (RC No B 24.237), avec siège à L-2330 Luxembourg, 122, bd de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 21 avril 1986, publié au Mémorial C No 195 du 11 juillet 1986,

nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 22 avril 2008.

lequel nous a déposé:

- 1) Le rapport du commissaire vérificateur avec bilan à l'appui.
- 2) Le rapport du liquidateur.
- 3) Le rapport d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 26 mars 2008.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution et la liquidation de ladite société.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9512. — Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008099826/207/33.

(080114799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**SGAM AI HDG Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.975.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 13 juin 2008*

1. Démission de M. Philippe BROSSE en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Philippe BROSSE, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

2. Cooptation de M. Olivier LECLER en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Philippe BROSSE

Les Administrateurs restants décident de coopter Monsieur Olivier LECLER, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, en remplacement de M. Philippe BROSSE, en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008099819/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**SGAM AI Optimum Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.351.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 13 juin 2008*

1. Démission de M. Philippe BROSSE en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Philippe BROSSE, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

2. Cooptation de M. Olivier LECLER en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Philippe BROSSE

Les Administrateurs restants décident de coopter Monsieur Olivier LECLER, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault 92043 - Paris La Défense Cedex, FRANCE, en remplacement de M. Philippe BROSSE, en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 13 juin 2008.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008099818/3451/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Restaurant Rouge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2344 Luxembourg, 4, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 108.617.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099802/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00239. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Dancing de la Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 21.040.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008099800/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00237. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Maxifera Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 6, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 97.633.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008099799/3014/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00235. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Lighthouse Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.558.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

The company "LIGHTHOUSE CAPITAL INSURANCE COMPANY", with registered office at c/o Aon Insurance Managers (Cayman) Limited, 720 West Bay Road, Buckingham Square, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 84.558, was incorporated by a deed received by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 19, 2001, published in the Mémorial C number 405 of March 13, 2002.

II.- That the capital of the private limited company "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.", pre-named, presently amounts to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of two hundred Euro (EUR 200.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société "LIGHTHOUSE CAPITAL INSURANCE COMPANY", avec siège social à c/o Aon Insurance Managers (Cayman) Limited, 720 West Bay Road, Buckingham Square, Grand Cayman, KY1-1102, Iles Cayman,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.



Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.558, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 novembre 2001, publié dans le Mémorial C numéro 405 du 13 mars 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents Euros (EUR 200,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "LIGHTHOUSE FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL, SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2008. Relation GRE/2008/2869. — 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099801/231/95.

(080114872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

#### **Bacco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 30.552.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Georges BRIMEYER, retraité, demeurant à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

Monsieur Marc JONES, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte,

Monsieur Marc JONES agissant en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding "BACCO S.A.". (RC No B 30.552), avec siège à L- 2330 Luxembourg, 122, bd de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 2 mai 1989, publié au Mémorial C No 275 du 28 septembre 1989.

nommé à cette fonction lors de l'assemblée générale extraordinaire suivant acte notarié du 10 avril 2008,  
Lequel nous a déposé:

- 1) Le rapport du commissaire vérificateur avec bilan à l'appui.
- 2) Le rapport du liquidateur.
- 3) Le rapport d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 15 juin 2008.

Ensuite Nous Notaire avons constaté la dissolution et la liquidation de ladite société.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9510. - Reçu: douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008099828/207/34.

(080114797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**NBG Luxfinance Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.726.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2008*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Achilleas KONTOGOURIS, Vangelis SOFOS et Dimitris PAPAIOANNOU.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2009, DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au mandat de commissaire, en remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS.

Signature.

Référence de publication: 2008099821/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Chiminter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 15.326.

DISSOLUTION

L'art deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme "ERMA" société anc. holding, avec siège à L-2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, (RCS B No 10.573), constituée suivant acte notarié du 21 décembre 1972, publié au Mémorial C 27 du 14 février 1973 ici représentée par Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "CHIMINTER S.A.", avec siège social à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, (RCS B No 15.326), constituée suivant acte notarié du 17 août 1977, publié au Mémorial C No 252 du 2 novembre 1977.

- que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société.
- qu'elle déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- qu'elle donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.
- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.
- Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BRIMEYER, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9515. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008099814/207/37.

(080114803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Blankaert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 83.186.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 19 décembre 2007*

L'assemblée a accepté l'arrêt du mandat de Monsieur Martin MELSEN en tant qu'administrateur avec effet rétroactif au 27 avril 2007.

L'assemblée a nommé Madame Myriam MATHIEU en tant que nouvel administrateur pour une durée de six ans.

La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

*Administrateur délégué:*

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

*Administrateurs:*

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée

Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

Madame Myriam Mathieu, employée privée

demeurant à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes, 19, rue du Milieu

*Commissaire aux comptes:*

Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.

81, rue J.-B. Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 19 décembre 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008099837/762/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR10813. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Begonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.642.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit luxembourgeois "J.L. DEVELOPMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, demeurant à L-8140 Bridel, 73, route de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**I. Nom, durée, objet, siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "BEGONIA S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'exploitation d'immeubles bâtis ou non-bâtis faisant partie de l'actif net de la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations) commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

**II. Capital social - actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires, décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de juin à 12:00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouvera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "J.L. DEVELOPMENT S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

La partie comparante prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean-Luc DOURSON, pharmacien, né à Sarreguemines, (France), le 5 décembre 1969, demeurant à L-8140 Bridel, 73, route de Luxembourg;
  - b) Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 Août 1950, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch;
  - c) Madame Nicole MURAI, responsable administratif, née à Plombières-les-Bains, (France), le 23 novembre 1965, demeurant à F-57220 Condé-Northen, 23, rue de la Gare.
3. La société anonyme "COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A.", établie et ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.410, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
4. Le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
5. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Jean-Luc DOURSON, préqualifié, aux fonctions:
  - de président du conseil d'administration, et
  - d'administrateur-délégué de Société.
6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

98688

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MEISCH; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2008. Relation GRE/2008/3134. — Reçu cent cinquante cinq euros  
0,50%= 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008099788/231/232.

(080114808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**Scandia VB s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 132.457.

*Bekanntmachung*

Gemäß Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 18 April 2008 wurde das Mandat der drei Geschäftsführer Carl-Johan von Christerson, wohnhaft Ravnebakkevej 6, DK-3490 Kvistgaard, Dänemark,

Bjarne Müller Kring, wohnhaft Roedtjoernevej 11, DK-3100 Hornbaek, Dänemark und Helene Boriths Müller, wohnhaft 9, place de Clairefontaine, L-1341 Luxembourg bis zur Gesellschafterversammlung im Jahre 2013 verlängert.

Das Mandat des Prüfers PKF ABAX AUDIT, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg wurde ebenfalls bis zur Gesellschafterversammlung im Jahre 2013 verlängert.

*Für die Gesellschaft*

Helene Boriths Müller

Référence de publication: 2008099847/3940/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04048. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---

**BT Luxembourg Investment Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.175.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 juillet 2008*

1. Les actionnaires de la Société prennent acte et acceptent la démission de Madame Alberte Henrike Barbara VAN LOHUIZEN, demeurant 2, Herikerberg, à NL-1101 CM Amsterdam, de ses fonctions d'administrateur A de la Société avec effet au 13 mai 2008.

2. Les actionnaires la Société décident de nommer Monsieur Claude LACASSE, directeur financier, né le 3 août 1961 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement 55, rue des Bruyères à L-1274 Howald, en qualité de nouvel administrateur A de la Société, avec effet rétroactif au 14 mai 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2008 en relation avec les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099573/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

---